

2010/09

Comment concilier la  
cohésion sociale d'un État et  
la reconnaissance des droits  
des minorités ethniques et  
religieuses ?

par CEMILE TETIK

*Analyses &  
Études*  
Migrations



*Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro SBOLGI, Editeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.*

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

#### MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Notre société a la chance de vivre une époque où les principes des Droits de l'Homme protègent ou devraient protéger les citoyens contre tout abus.

#### ÉCONOMIE

La Presse autant que les publications officielles de l'Union européenne et de certains organismes internationaux, s'expriment sur les problèmes de l'immigration et s'interrogent sur la manière d'arrêter ce flux important.

#### CULTURE ET CULTURES

La Belgique, dont 10% de la population est d'origine étrangère, est caractérisée, notamment, par une importante diversité culturelle

#### MIGRATIONS

La réglementation en matière d'immigration change en permanence et SIREAS est confronté à un public désorienté, qui est souvent victime d'interprétations erronées des lois par les administrations publiques, voire de pratiques arbitraires.

#### SOCIÉTÉ

Il n'est pas possible de vivre dans une société, de s'y intégrer, sans en comprendre ses multiples aspects et ses nombreux défis.

*Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur notre site [www.sireas.be](http://www.sireas.be)*



**Service International de Recherche,  
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**  
Secteur Éducation Permanente  
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58  
[educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be) – [www.sireas.be](http://www.sireas.be)

Avec le soutien  
de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*L'immigration est dorénavant devenue une réalité de la nouvelle Europe. Celle-ci comprend 19 millions d'étrangers, soit 5% de sa population et plus de 6 millions ont acquis la nationalité européenne<sup>1</sup>.* D'un point de vue politique et médiatique, l'immigration constitue un problème, notamment de régularisation, d'intégration et de confession. Cependant, pour améliorer les choses, il faudrait rompre avec l'actualité afin de resituer la question avec une rigueur sociologique.

À présent, une question importante se pose : comment concilier la cohésion sociale d'un État et la reconnaissance des droits des minorités ethniques et religieuses ? Avant de tenter d'y répondre, il semble important de définir la cohésion sociale et d'aborder très brièvement certains modèles de politique d'immigration afin de comprendre la genèse de l'immigration en Europe. Autrement dit, diagnostiquons le « problème », si cela en est un, avant de proposer le « remède ».

## LA COHÉSION SOCIALE

De nombreuses définitions sont proposées pour la notion de « cohésion sociale » qui varie selon le contexte. En effet, la politique française insiste sur une réaffirmation de la centralité étatique, alors qu'aux États-Unis, ils tendent à démontrer le rôle secondaire de l'État dans la gestion des relations sociales et à revaloriser le rôle de la société civile.

Ainsi, la littérature française parle d'une cohésion sociale dans le sens d'un accès égalitaire aux biens matériels et symboliques ; elle veut que le lien entre les citoyens soit exprimé à travers des conditions de vie comparables

---

1 Rea et Tripier, 2008.

(travail, habitat, maladie, instruction, consommation) et une égalité des chances en terme de capacité à réaliser ou à être ce que l'on voudrait réaliser ou être.

La littérature américaine postule que les facteurs premiers de la cohésion sociale sont l'insertion concrète dans des réseaux de relations sociales non déterminée par l'État, et l'intensité de ces relations. C'est grâce à ces formes de face-à-face que les membres d'une collectivité pourraient réduire les inégalités et conflits créés quant à l'accès inégalitaire des ressources matérielles. Ce courant américain prône l'idée d'une participation associative pour l'intérêt collectif (Helly, 1999).

Pour la présente analyse, nous nous appuyerons sur le point de vue de Maxwell (1996). Celui-ci fournit une définition équilibrée de la cohésion sociale qui sert souvent de référence au Canada et qui réconcilie le rôle de l'État et celui de la société : « *La cohésion sociale se construit sur les valeurs partagées et un discours commun, la réduction, par l'État, des écarts de richesse et de revenu. De façon générale, les gens doivent participer à une entreprise commune, en relevant les mêmes défis et en faisant partie de la même collectivité* ». Cette définition illustre bien la nécessité d'une collaboration mutuelle entre deux acteurs principaux afin de contribuer à la cohésion sociale : d'une part, l'État qui est en mesure de supprimer les inégalités sociales et d'accorder des droits égaux aux citoyens, et d'autre part, la population civile qui devrait participer et contribuer à la société dans laquelle elle vit, par un sentiment d'appartenance.

## THÉORIES MIGRATOIRES

**S**elon la Théorie Macro-économique (Boryas & Todaro, 1970), l'immigration internationale est produite par un différentiel existant entre des réserves de main-d'œuvre et des demandes de main-d'œuvre. On est dans une logique tout à fait économiste fondée sur la conception du capital humain et de l'équilibre des marchés entre des zones où il y a beaucoup de travailleurs mais peu d'investissements financiers ; et d'autre part, des espaces où il y a beaucoup d'activités économiques mais pas assez de main-d'œuvre pour répondre à la demande.

En revanche, la Théorie Micro-économique suggère que l'immigration est le calcul individuel du gain salarial d'un travailleur, ce qui peut amener à faire le choix de l'immigration. Il n'y aurait donc pas de processus collectif à l'immigration étant donné qu'il s'agit d'un choix individuel. La Nouvelle Économie de la Migration (Stark & Taylor, 1989) affirme que l'unité d'analyse est l'ensemble des ménages. Cela signifie que les familles, si elles veulent immigrer, ce n'est pas seulement pour maximaliser les gains qu'elles

auront mais elles veulent aussi réduire les risques. Nous sommes ici dans une logique stratégique.

Piore (1960) parle d'un Marché du Travail Segmenté selon lequel l'immigration est déterminée soit par des facteurs de poussée (*push factors*) comme la pauvreté, soit par des facteurs d'attractions (*pull factors*) comme la sécurité sociale du pays d'accueil. Cette théorie propose deux marchés du travail : le marché primaire où l'on a un niveau d'instruction et un salaire élevé ; et le marché secondaire où le travail et les gens sont déqualifiés, où le salaire est bas. L'immigration alimente surtout le marché secondaire.

Le modèle du « Système – Monde » de Wallerstein, d'inspiration marxiste, change complètement de perspective et va surtout se focaliser sur la destruction des marchés locaux et le bouleversement de l'économie traditionnelle à cause du capitalisme. Par conséquent, les relations sociales dans les villes seront également perturbées, ce qui poussera les individus à « bouger » vers des zones plus industrielles. Selon Porte et Massey, les mouvements migratoires se développent à partir du moment où il existe des points d'appui, c'est-à-dire des intermédiaires. En effet, les nouvelles théories portant sur le « capital social » disent que c'est l'existence des réseaux sociaux qui produit la migration qui devient alors un phénomène social total.

Aujourd'hui, l'immigration a petit à petit changé de nature. Stephen Castles parle d'une époque dite de l'Âge des Migrations que l'on peut définir avec cinq grandes caractéristiques des mouvements migratoires contemporains<sup>2</sup> : **la globalisation des migrations internationales** (la migration en terme de mobilité) ; l'accélération des migrations ; la différenciation des spécificités internes des migrations ; la féminisation des migrations ; et la politisation des migrations (intervention de l'État en termes de législation).

Tel que cité précédemment, la globalisation influencerait profondément la nouvelle image de l'immigration, surtout au sein de l'Union Européenne. En effet, les innovations technologiques ont modifié les modalités des relations sociales et accéléré les mouvements migratoires. Dans cette perspective, si certains gouvernements européens favorisent la globalisation et la mobilité sociale, le migrant deviendrait un européen, d'autant plus lorsqu'il obtient la nationalité du pays d'accueil. En d'autres termes, l'État ne le considérera pas comme une minorité et sera en mesure de reconnaître ses droits en tant que citoyen faisant partie intégralement de la société.

---

2 CASTLES (Stephen) and MILLER (Mark. J.), *The age of migration: international population movements in the modern world*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 7.

## MODÈLES DE POLITIQUE D'IMMIGRATION DES ÉTATS

**A**ctuellement, chaque État a sa propre politique d'immigration. L'immigration américaine est « relativement libre et fondée sur le regroupement familial », celle du Canada est une « immigration programmée ». Dans le modèle européen, on a été dans une période d' « immigration ordonnée » par les États que l'on nomme une « immigration débridée » c'est-à-dire qu'il y a un minimum de règles et il y a beaucoup de pratiques qui sont du domaine de l'informel.

Nous nous limiterons principalement aux modèles qui pourront servir de pistes de réponse à notre question. En effet, l'histoire américaine et européenne présentent des politiques d'immigration qui ne sont, certes, pas idéales mais qui peuvent constituer des premières étapes pour concilier la cohésion sociale entre les États et les minorités.

Tout d'abord, les **États-Unis** se caractérisent par trois modèles dont un pourrait être prometteur pour le respect des droits humains : à Massachusetts, un modèle « assimilationniste » prédomine. En Virginie, le souci majeur est le respect de la hiérarchie socio-économique en vigueur dans le milieu du travail. Enfin, le modèle de la **Pennsylvanie** défend l'idée que les personnes, même d'appartenance culturelle ou religieuse différente puissent vivre en paix en essayant de promouvoir l'ensemble des principes démocratiques.

Le **Canada** un modèle assez particulier. Tout commence avec des compagnies de chemins de fer qui proposent d'installer des colonies à l'Ouest du pays pour les travailleurs immigrés, autour des « *bloc settlement* » (installations en bloc), à partir desquelles on crée des villages (entre 1873 et 1918). En effet, la politique d'immigration canadienne est très largement déterminée par ce qu'on appelle la « Charte canadienne des droits et libertés » annotée en 1982. Elle s'applique à l'ensemble des canadiens et des individus (étrangers) sur le territoire. On parle d'une « *mosaïque canadienne* » qui illustre le multiculturalisme du pays. La politique d'immigration canadienne joue sur un modèle relativement méritocratique qui est d'offrir la chance à tous ceux qui veulent faire prospérer le pays. Notons que l'immigration est programmée au Canada, dans la mesure où on sélectionne un nombre défini d'immigrants en fonction des compétences requises du pays à base de points.

En revanche, à la différence du Canada ou des États-Unis, en **Europe** l'immigration débute avec une demande de certains États d'avoir de la main-d'œuvre. Cela s'est passé selon l'ordre des « migrations ordonnées » qui se construit autour des « conventions bilatérales ».

Il semble que ces différentes politiques, avec certaines améliorations, peuvent constituer des exemples pour contribuer à la cohésion sociale. Cependant, elles n'empêcheront pas l'apparition de certains problèmes. Il s'agit surtout de la question de l'*intégration* et de la *discrimination raciale* (au cours des années 1980). En effet, avec la crise de l'emploi et le chômage, la seule légitimité de la présence de l'immigré travailleur disparaît. Sayad (1991) met en évidence que, en Europe, la définition même de l'immigrant était d'être travailleur. Pourtant, l'identité du travailleur immigré est aujourd'hui fragmentée...

## L'IMMIGRÉ CHANGE D'IDENTITÉ...

Pendant les années 1990, la migration se caractérise par des délocalisations intérieures. On parle de l'ordre des « *migrations débridées* ». L'immigration n'est plus organisée dans le cadre des conventions bilatérales. Nous sommes dans une époque de « politique d'immigration paradoxale » entre criminalisation et tolérance. Le discours de l'époque consiste à dire que l'immigration est une menace pour l'équilibre socio-économique du pays, pour la sécurité et l'ordre public, pour sa culture et sa confession.

Cette situation engendre alors des problèmes sociaux liés aux immigrés, dans les domaines de la scolarité, de l'emploi (discrimination), de la criminalité et de la religion. Ils seront infériorisés aux groupes ethniques minoritaires. De plus, la plupart des pays vont mettre en œuvre des pratiques de contrôles qui criminalisent la question migratoire. Mais ceci s'accompagne aussi d'une tolérance relative à l'illégalité, c'est-à-dire qu'on ne renvoie pas ceux qui sont en situation illégale. On tolère tout en marginalisant. Par ailleurs, les organisations syndicales sont aujourd'hui, contre l'immigration et pour l'égalité entre les nationaux et les étrangers. Un glissement de paradigme s'opère alors : on passe d'une solidarité sociale à une connivence ethnique. Stroobants parle d' « *une homogénéité sociale sur base d'une histoire, d'une position et d'un destin communs. Donc, il s'agit d'une acceptation des conditions de travail sur base d'une loyauté partagée* ».

Comme nous avons pu le constater, en Europe, l'image classique du migrant a profondément changé aujourd'hui. Par définition, l'immigration désigne l'entrée, dans un pays, de personnes étrangères qui y viennent pour y séjourner et y travailler. Elle a une origine latine « *immigrare* » qui signifie « *pénétrer dans* ». Pourtant, si l'on analyse le cas de l'Europe, cela fait déjà trois générations que les « immigrés-étrangers » ont « *pénétré* » dans le territoire européen. Gans (1992) dira que l'intégration est surtout une question de génération. Les enfants et les petits-enfants du premier

migrant sont nés dans le pays d'émigration. Dans cette optique, pouvons-nous toujours qualifier ces individus d' « immigrés » conformément à la définition ? En d'autres termes, ces minorités ethniques et religieuses ne constituent-elles pas dorénavant une partie de la population européenne, au même titre que les citoyens « de souche » ? La notion de migration nécessite donc une définition objective.

## ET LA BELGIQUE...

Pour l'histoire de l'intégration en Belgique, Clemens propose sa théorie de l'adaptation (1950), selon laquelle des individus provenant d'un milieu social particulier intègrent un nouveau milieu social auquel ils doivent s'adapter, soit par l'acculturation (l'apprentissage de la langue, des pratiques...), soit par l'insertion sociale et économique (la mobilité sociale). En 1970, un Mouvement pour le statut des étrangers a eu lieu. C'est un mouvement social de défense des droits des étrangers qui démarre à Louvain où il y a une politique de restriction des étudiants étrangers. Une équipe de juristes constatent qu'une loi organise le statut des étrangers : la « loi de la police des étrangers » de 1952. On voit la perspective de répression face à l'immigration. L'étranger est un sujet juridique qui n'a aucun droit. Ensuite, la loi sur l'entrée, le séjour, l'établissement et le refoulement des étrangers en 1980 voit le jour. Cette loi est le résultat des mouvements des années 70 : il y a une convergence entre les mouvements syndicaux/ouvriers, étudiantins/universitaires et des associations. On attribue désormais des droits subjectifs aux étrangers (recours, ...).

## QUELLES SOLUTIONS... ?

### L'INTÉGRATION

Ce nouveau regard posé à la question de l'immigration, pourrait alors offrir plusieurs pistes de solutions à notre question. Tout d'abord, telle que mentionnée dans la théorie américaine de l'*ethnic economy*, il semble intéressant de créer un entreprenariat ethnique pour valoriser le marché du travail et de transformer ce qui est vu comme désavantage social (la langue, l'origine, ...) en une ressource. Portes (1999) parle d'ailleurs d'une « *mondialisation par le bas* ». Ainsi, un facteur déterminant pour l'adhérence sociale est sans doute l'intégration. Pour l'école de Chicago, il s'agit d'un long processus de « désorganisation-organisation » (Thomas & Zanieck, 1970). En effet, les immigrés sont désorganisés quand ils partent et se réorganisent quand ils arrivent. Ce processus doit se faire à travers le contact avec les valeurs de la société d'installation. Le concept d'intégration est introduit par



Park et s'opère par des cycles des relations raciales, qui se décomposent en quatre moments : la compétition, le conflit, l'accommodation, l'intégration/assimilation. C'est une vision typiquement américaine et optimiste. Quand le cycle aboutit, le processus est réalisé. Mais ce processus n'est pas si évident car il est soumis à des changements bouleversants, tantôt violent, tantôt évolutif et il n'est pas irréversible. Il peut même dévier vers une conception « assimilationniste » (Park et Burgess, 1937).

En effet, plusieurs études relevant la question de l'assimilation démontrent que les migrants ayant perdu leur culture d'origine avec le temps, ne s'approprient pas pour autant la culture d'accueil (Tribalat, Simon et Riandey, 1996). Ils s'appauvriraient culturellement. Autrement dit, le renoncement à sa propre mémoire culturelle empêcherait aussi l'intégration d'une autre culture. C'est pourquoi, la cohésion sociale nécessite une *intégration* des migrants à travers une dynamique d'échange, dans laquelle chacun accepte l'adhésion aux valeurs de la société d'accueil tout en conservant les différences culturelles. En revanche, l'*assimilation* consisterait à une pleine adhésion aux normes de la société d'accueil et une obtention de la nationalité conçue comme un engagement « sans retour ».

Aujourd'hui, la question de l'intégration est perçue comme une condition de la migration elle-même et non plus comme une finalité en soi. Par exemple au Canada, aux Pays-Bas et dans plusieurs pays européens, on commence par rédiger des « contrats d'intégration ». C'est l'idée que tout nouvel arrivant doit suivre une formation au cours de laquelle on suit des cours de la langue du pays et on suit une formation relative aux institutions et règles propres au pays d'accueil pour obtenir un permis de séjour permanent (Vermeulen et Slijper, 2003).

#### LE PLURALISME CULTUREL

Gordon (1960) propose une reformulation de la théorie de l'assimilation<sup>3</sup>. Il souligne que le processus d'intégration n'est pas un processus endogène aux migrants mais que l'État joue un rôle important dans ce processus. L'assimilation serait l'aboutissement d'un processus en sept étapes : **l'acculturation, l'assimilation culturelle, l'intermariage, l'identification du migrant à des symboles de la société d'accueil et de ses institutions. Les trois autres étapes concernent le groupe majoritaire : un discours potentiellement xénophobe ou raciste, des pratiques parfois**

---

3 Alba & Nee, 2003.

**discriminantes et une assimilation civique.** Pour Gordon, la solution serait le **pluralisme culturel**, selon lequel le groupe minoritaire peut garder, maintenir ses normes et ses attitudes spécifiques tout en participant et partageant des valeurs et normes communes nationales<sup>4</sup>.

Une théorie plus récente est celle de Portes (1990). L'auteur parle d'une *assimilation segmentée* où l'intégration est fonction de deux types de facteurs : les facteurs individuels (la connaissance de la langue, le niveau d'instruction, ...) et les facteurs structurels (hiérarchie entre les ethnies, origine socio-économique des familles, ...). Il existe également d'autres modes plus fermes d'incorporation de la culture majoritaire tels qu'une acculturation de la culture dominante et de la langue et l'abandon des référents culturels des parents, le tout associé à une intégration socio-économique à la classe moyenne.

#### LA LANGUE

Remarquons qu'une question fortement liée à l'intégration est celle de l'apprentissage de la langue. Il est devenu actuellement un préalable à l'intégration. Par exemple, la Hollande demande aujourd'hui aux personnes immigrantes, dans le cadre du regroupement familial, de passer un test de langue avant d'arriver sur le territoire. Cela va même plus loin, on utilise aussi des éléments travaillant sur les dispositions morales et culturelles du pays. La position hollandaise semble peut-être radicale mais l'apprentissage de la langue du pays d'accueil constitue sans doute une opportunité incontestable pour l'intégration.

#### LA CITOYENNETÉ

Un concept clé qui servira de réponse à la problématique de cohésion sociale est celui de la citoyenneté. Celle-ci n'est effective que si l'on garantit trois grandes catégories de droits (Marshall, 1983) : le citoyen doit jouir d'un droit civil, d'une liberté politique et d'un droit social. En effet, avec la mondialisation et l'évolution de l'image de l'étranger (particulièrement en Europe), le migrant acquiert le statut de citoyen. Sayad pense d'ailleurs que le maintien d'un statut d'étranger signifie le maintien d'une altérité radicale. Lorsque l'étranger est « autre », il n'a pas les mêmes droits. Par contre, lorsque l'étranger devient citoyen, il fait partie de la société dans laquelle il vit et contribue donc à son amélioration par un esprit de loyauté. Dans ce sens, il faut d'abord qu'il y ait citoyenneté pour que les politiques publiques d'intégration puissent avoir un effet sur les individus. Autrement dit, lorsque le migrant dorénavant citoyen « se sent chez lui », l'intégration économique

---

4 Martiniello & Rea, 2004 ; Rea, 2007.

et sociale, et la participation verront le jour (Lapeyronnie, 1990).

Néanmoins, la cohésion sociale entre les minorités ethniques et l'État aura lieu uniquement si le nouveau citoyen perçoit une certaine réciprocité de la part du pays. En effet, la Flandre belge en constitue un exemple assez propice. Sa politique de minorité accorde des subsides aux organisations de type culturel telles que les mosquées, les synagogues. L'enseignement flamand octroie également des jours de congé pour les fêtes religieuses<sup>5</sup>.

#### LE MULTICULTURALISME

Le multiculturalisme a également contribué à l'union sociale dans plusieurs pays. Will Kymlicka (2003) rédige une théorie en matière de citoyenneté multiculturelle. L'auteur propose deux modèles d'États : les « États multinationaux » qui comprennent des minorités nationales, déjà présentes lors de la constitution de cet État ; et les « États polyethniques » qui font preuve de pluralisme multiculturel lorsqu'ils s'agrandissent dans leur diversité, comme la Belgique dont la diversité est due à la présence de groupes qui l'ont rejoint au cours de son histoire. Selon Kymlicka, c'est une erreur de considérer que l'unicité de l'État est de plus en plus solide lorsque les différences culturelles s'affaiblissent. Au contraire, l'émancipation d'un État est garantie à travers les droits qu'il faudra donner à ces minorités afin de reconnaître le multiculturalisme culturel et religieux, à savoir, les droits à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale ; les droits polyethniques d'expression culturelle ; les droits spéciaux de représentation politique. À cela, Charles Taylor ajoute le concept de reconnaissance. L'auteur affirme que la non reconnaissance des différences culturelles est une injustice douloureuse : « *Les individus ne peuvent se construire qu'en regard des autres. Le déni de reconnaissance est une forme d'oppression* » dit-il.

#### PATRIOTISME CONSTITUTIONNEL

Enfin, Jürgen Habermas sera le théoricien du « Patriotisme constitutionnel ». Il cherche une forme d'attachement politique fondée principalement sur les principes moraux universels contenus dans les Constitutions européennes - et non sur les appartenances nationales et ethniques. On pourrait donc combiner l'idée d'une relation entre l'État et l'individu. La liberté s'exprimera dans la participation politique. Envisager les citoyens comme faisant partie de la communauté des citoyens de l'État serait donc une solution pour assurer la cohésion sociale.

---

5 Jacobs & Rea, 2007.

## CONCLUSION

**N**ous avons à présent tenté de trouver des bribes de réponses à notre question en exposant les différentes théories relatives à l'immigration et les concepts « clés », tels que l'intégration, l'assimilation, le multiculturalisme, la citoyenneté qui pourront ouvrir la porte vers la cohésion sociale d'un État et la reconnaissance des droits des minorités ethniques et religieuses.

Il semble que les différents modèles exposés convergent vers une idée principale, celle d'une réciprocité entre l'État et ses minorités (citoyens ou non) dans la mesure où tous les deux devraient faire preuve de tolérance et de concession tout en évitant les attitudes radicales pour contribuer au bien-être du pays. Les minorités devraient avoir la volonté d'accepter la culture politique de leur nouvelle « patrie » et de (re)connaître sa langue, de participer à sa vie sociale, ce qui constitue des critères d'intégration de premier ordre. Quant à l'État, il devrait être en mesure d'accorder une certaine liberté culturelle et religieuse et garantir la sécurité externe. L'Europe devrait donc conserver et promouvoir son identité dorénavant multiculturelle.

L'évolution du sens premier de l'immigration, la mondialisation et la croissance du nombre des générations de « migrants » permettent d'affirmer que la conception qui catégorise le migrant de « minorité étranger » perd de son sens. En effet, actuellement, les jeunes générations issues de familles d'immigrés se considèrent comme faisant partie de la société européenne. Ainsi, l'Europe s'attribue une identité multiple, qui unit en son sein, une mosaïque de différents groupes ethniques et religieux. Dans cette optique, les politiques gouvernementales d'intégration tomberaient finalement en désuétude. Lorsque les États européens pourront, à leur tour, entrer dans un travail d'intégration de cette nouvelle identité multiculturelle, la conciliation et la cohésion sociale verront le jour...

## BIBLIOGRAPHIE

- Alba R. & Nee V., « Assimilation Theory, Old and New », in *Remaking the American Mainstream*, Harvard University Press, Harvard, Cambridge, 2003, pp. 17-66.
- Barth F., « Les groupes ethniques et leurs frontières », in *Streiff-Fénart J. et Poutignat Ph., Théorie de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, pp. 206-216.
- Bernard P. « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, n° 41, 1999, p. 47-59.

- Helly D., *Une injonction: appartenir et participer...*, Erudit, Québec, 1999.
- Hugues E., « L'étude des relations ethniques », in *Le regard sociologique*, Paris, Ed. EHESS, 1996, pp. 201-207.
- Jacobs D. & Rea A., « The End of National Models? Integration Courses and Citizenship Trajectories in Europe », *International Journal on Multicultural Societies* (IJMS), vol. 9, n°2, 2007, pp. 264-289.
- Kymlicka W., « Ethnicity in USA », in Guibernau M. and Rex J. (Eds), *The Ethnicity Reader*, Cambridge, Polity Press, 1999, pp. 229-247.
- Kymlicka W., *La Citoyenneté multiculturelle, Une théorie libérale du droit des minorités*, La découverte, Paris, 2001.
- Martiniello M. & Rea A., « Piliers, minorités ethniques et pluralisme en Belgique », in Martiniello M. et Rea A. (Eds), *Affirmative action, des discours, des politiques et des pratiques*, Louvain-la-Neuve/Liège, Academia/Presses Universitaires de Liège, 2004, pp. 253-281.
- Rea A. & Tripier M., *Sociologie de l'immigration*, La Découverte, Paris, 2008.
- Rea A., « L'étude des politiques d'immigration et d'intégration des immigrants dans les sciences sociales en Belgique francophone », in Martiniello M., Rea A. et Dassetto F. (Eds), *Immigration et intégration en Belgique francophone. État des savoirs*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2007, pp ; 103-140.
- Tribalat M., Simon P., Riandey B., *De l'immigration à l'assimilation: enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, , 1996.





